

Conseil Municipal du 8 février 2018
Conseil Communautaire du 13 mars 2018

Objet : Emplois d'été, accès à un premier emploi et à une première expérience professionnelle.

Pour le bon fonctionnement des équipements de nos collectivités touristique, il est nécessaire de faire appel à du personnel saisonnier.

Au budget 2018, 315 mois d'emplois saisonniers au total ont été inscrits pour la ville et la Communauté de communes : d'ameurs, pisteurs, maîtres nageur sauveteurs MNS, agents chargés des travaux des espaces verts, agents en charge de l'entretien des sentiers de montagne, agents d'exploitation de la voie publique, agents temporaires de Police Municipale, agents d'accueil, agents de caisse, animateurs.

Depuis 2016, le dispositif des « emplois d'été » a été lancé, à savoir des emplois saisonniers ne nécessitant pas une expérience professionnelle particulière ou une qualification déterminée, n'étant pas exposés à des risques particuliers et ne nécessitant pas une condition physique particulière. Il a pour objectif de permettre à des personnes sans qualification ou en cours de formation d'avoir accès **à un premier emploi et à une première expérience professionnelle**, notamment à des jeunes de la vallée.

Pour l'année 2018 le dispositif est reconduit et renforcé : les emplois d'été identifiés passent de 56 mois à un **total de 64 mois** pour des postes à occuper pour 1 mois ou plus.

La liste des emplois d'été est réajustée : retrait de la liste les agents en charge de l'animation du camp musical (Direction de la culture, EMDI, 3 mois) en raison du diplôme requis BAFD / BAFA, de rajouter 8 mois pour la DIST notamment sur les postes d'agent de propreté des espaces publics dont 3 mois pour l'entretien du cimetière, ainsi que 2 mois supplémentaires pour l'emploi d'agent d'entretien

A/ Direction de la Culture : 8 mois

- emplois d'été agent d'accueil musées (Alpin, espace Tairraz et Barberine)
- emplois d'été agent d'accueil médiathèque

B/ Direction des Sports : 16 mois

- emplois d'été caisse
- emplois d'été accueil vestiaire
- emplois d'été agent technique

C/ Direction des Infrastructures et des Services Techniques : 39 mois

- emplois d'été d'agent de propreté des espaces publics (service Voirie - propreté urbaine et cimetière)
- emplois d'été d'agent d'exploitation de la voie publique (service Voirie - Entretien des voiries et montage des manifestations)
- emplois d'été d'agent d'exploitation des parkings polyvalent (Chamonix Parc Auto)
- emplois d'été d'agent en charge de l'entretien des locaux (service entretien)

D/ Direction Administration Générale et Direction Développement du Territoire : 1 mois

- emplois d'été d'agent en charge de l'entretien des locaux (réserve des Aiguilles Rouges)

Le nombre de mois disponibles sera limité au regard du grand nombre de candidatures qui seront reçues. Il ne pourra donc pas être répondu favorablement à toutes.

Devant l'affluence des demandes et dans un **souci d'équité**, il est nécessaire de formaliser des critères de sélection pour les emplois d'été :

- **seuls les dossiers de candidature complets seront acceptés (un formulaire de candidature + le CV + la lettre de motivation),**
- **les candidats dont la demande a été acceptée pendant deux années ne seront pas retenus en priorité.**
- **les candidats qui n'ont jamais travaillé dans la collectivité seront favorisés afin de donner une chance davantage de candidats,**
- **si le poste le permet, il sera proposé un seul mois d'emploi d'été par personne,**
- **lorsque plusieurs candidats de la même famille sollicitent l'attribution d'un emploi d'été, une seule demande est considérée comme prioritaire (le préciser sur les demandes),**
- **dans le cas éventuel où le candidat aurait des liens de parenté avec un membre d'une direction (parents, sœur, frère...), il ne sera pas affecté à cette direction,**
- **seuls les candidats ayant 18 ans révolus peuvent postuler.**

Par ailleurs, afin de mieux connaître et de suivre d'une année sur l'autre la population ayant accès aux emplois d'été proposés par la Marie ou la Communauté des Communes **un formulaire** est joint en annexe. Il permettra à la fin de la saison de faire **un bilan des candidatures** retenues sur les postes d'emplois d'été.

Ce formulaire sera à disposition à l'accueil de la Direction des ressources humaines ou par mail (grh.accueil@chamonix.fr) et sur notre site internet. Figurera également la liste ci-jointe en annexe des emplois d'été.

Toutes les demandes devront être adressées à la Direction des ressources humaines **dès que possible et au plus tard le 04/05/2018**. Une lettre de motivation et Curriculum Vitae détaillé devront être joints au formulaire.

Eric Fournier
Le Maire / Le Président

